



DECISION MODIFICATIVE

PORTANT ORGANISATION DES ELECTIONS AUX TROIS CONSEILS DE L'EHESP

Le Directeur de l'École des hautes études en santé publique,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2006-1546 du 7 décembre 2006 modifié relatif à l'École des hautes études en santé publique,

Vu le règlement intérieur de l'EHESP,

Vu la délibération de la CNIL n°2010-371 du 21 octobre 2010 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote électronique,

Vu la délibération n° 2019-053 de la CNIL du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique notamment via internet,

Vu la décision n° 138/2025/DIR/DAD portant organisation des élections des représentants des doctorants et étudiants aux trois conseils de l'EHESP

Considérant que la liste électorale des doctorants était incomplète au lancement du processus électoral, ce qui n'a pas permis de laisser un délai raisonnable aux candidats pour postuler aux trois conseils de l'EHESP

DECIDE

ARTICLE 1

Le calendrier des élections des représentants des doctorants et étudiants au sein du Conseil d'administration, du Conseil scientifique et du Conseil des formations est modifié comme suit :

Calendrier des élections des représentants des doctorants et étudiants 2025

Lancement du processus électoral : *mercredi 10 septembre*

Affichage des listes électorales dans les locaux : *mercredi 10 septembre*

Dépôt des candidatures : *lundi 29 septembre (à 14h au plus tard)*

Affichage des candidatures (1^{er} tour) : *mercredi 1^{er} octobre*

Envoi d'une notice d'information et des identifiants aux électeurs : *mercredi 1^{er} octobre*

Date limite d'inscription sur les listes électorales et de traitement des demandes de rectification :

- Électeurs devant en faire la demande : *jeudi 2 octobre (à 12 h au plus tard)*
- Electeurs inscrits d'office : *mardi 7 octobre (à 12 h au plus tard)*

1^{er} tour de scrutin : *du mercredi 8 octobre (à 8h) au mardi 14 octobre (à 10h)*

- **Scrutin à blanc et scellement du système** : *mardi 7 octobre (après-midi)*
- **Nouvel envoi des identifiants pour voter aux électeurs** : *mercredi 8 octobre (à 8h)*
- **Dépouillement, proclamation et affichage des résultats** : *mardi 14 octobre (après-midi)*

Eventuel désistement des candidatures pour le 2nd tour : *mercredi 15 octobre (à 12h au plus tard)*

Affichage des candidatures et communication aux électeurs (2nd tour) : *mercredi 15 octobre (après-midi)*

2nd tour de scrutin : *du jeudi 16 octobre (à 8h) au mardi 21 octobre (à 14h)*

- **Scrutin à blanc et scellement du système** : *mercredi 15 octobre (après-midi)*
- **Nouvel envoi des identifiants pour voter aux électeurs** : *jeudi 16 octobre (à 8h)*
- **Dépouillement, proclamation et affichage des résultats du scrutin** : *mardi 21 octobre (après-midi)*

Période de propagande : *du mercredi 24 septembre au mardi 21 octobre*

ARTICLE 2

La présente décision est portée à la connaissance des doctorants et étudiants par affichage dans les locaux et sur le site web de l'établissement.

La Secrétaire générale est chargée de l'exécution de cette décision.

A Rennes, le 22 septembre 2025

Isabelle RICHARD

Directrice de l'EHESP